Image not found or type unknown

Renouvellement contrat intérim et arrêt maladie

Par **StormBringer**, le **03/05/2013** à **17:03**

Bonjour,

Je suis embauché en tant qu'intérimaire depuis le 28 Janvier 2012. L'entreprise utilisatrice renouvelle mes contrats toutes les 2 semaines. Ce week-end, donc le 27 avril 2013, je me suis fais mal aux cotes et ai été arrêté jusqu'au 13 Mai inclus.

Ma question est la suivante: est ce que la société utilisatrice peut ne pas renouveler mon contrat pour la période où je suis en arrêt maladie et me reprendre ensuite? Si oui, qui payera cette période d'inactivité, pôle emploi, CPAM ou l'agence d'intérim?

Merci.

Par **P.M.**, le **03/05/2013** à **17:31**

Bonjour,
Le contrat de mission se terminera normalement au terme prévu initialement et il n'est pas possible de vous dire s'il sera renouvelé ensuite...
Reste à savoir si des contrats renouvelés ainsi toutes les deux semaines le sont fait légalement...
En plus, des indemnités journalières de la Sécurité Sociale, vous pouvez avoir droit à une indemnisation complémentaire indiquée dans ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés